

Image not found or type unknown



**SOMMAIRE :** [Quoi de neuf](#) / [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°1 du 5 Janvier  
2022

## QUOI DE NEUF

### **[EPoP] Formation-action « Référent de l'intervention par les pairs »**

*Publié le 04 Janvier 2022*

EPoP| Il reste quelques places disponibles pour la formation-action à destination des professionnels « Référent de l'intervention par les pairs » sur la métropole lilloise !

Cette formation-action est à destination des établissements et services médico-sociaux, des administrations, des associations (gestionnaires ou non) souhaitant développer le recours aux savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap au sein de leur organisation.

Par exemple en développant du pair-accompagnement, la participation des personnes en situation de handicap à la conception, la mise en œuvre, ou l'évaluation des actions de la structure, leur participation à la formation et à la sensibilisation des acteurs au handicap...

La formation accompagnera un référent professionnel chargé de co-concevoir avec son équipe un plan de développement de l'intervention par les pairs et de le mettre en œuvre.

Il sera accompagné pour cela par l'équipe régionale EPoP pendant 2 ans.

La formation est gratuite et ouverte en priorité aux structures et services implantés sur le territoire d'expérimentation d'EPoP sur la métropole lilloise.

[Plus d'information ici](#)

Contact : Pauline TURSI, Chargée de mission EPoP, 06 24 68 32 32, [ptursi@creaihdf.org](mailto:ptursi@creaihdf.org)

---

## **Meilleurs voeux pour 2022**

*Publié le 04 Janvier 2022*

Le conseil d'administration et l'équipe du CREAI Hauts-de-France vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2022.

## ACTUS REGIONALES

### **L'organisme de formation NeurodeV est certifié Qualiopi !**

*Publié le 04 Janvier 2022*

Au 1er janvier 2022, tous les organismes qui réalisent des actions de formation doivent, s'ils veulent continuer à pouvoir bénéficier des fonds de financements publics et/ou mutualisés, obtenir la certification QUALIOPi.

L'organisme mandaté a attesté de la qualité des processus mise en œuvre dans l'élaboration, le déroulement et le suivi des actions de formation.

Au plaisir de vous retrouver lors de la prochaine formation NeurodeV...

---

### **[MSA Nord - Pas de Calais - Caf du Nord] Aides financières à destination des aidants**

*Publié le 04 Janvier 2022*

En France, 11 millions de personnes soutiennent un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Ce rôle d'aidant, très souvent assumé par le conjoint ou les enfants, peut avoir des répercussions sur la vie personnelle de l'aidant, sur sa vie sociale, sa carrière, sa santé, etc.

La MSA Nord-Pas de Calais et la Caf du Nord mettent à disposition des aidants [une plaquette des aides financières](#) :

- l'allocation journalière de proche aidant (AJPA)
- l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)
- l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie (AJAP)

En moyenne, 1 aidant sur 4, aide son proche 20h par semaine ce qui peut entraîner un épuisement physique et psychologique intense. Grâce à l'Échelle de l'aidant, sur le guide en ligne « aidant 'plus », les aidants peuvent prendre conscience, en quelques minutes, de leur investissement auprès de la personne aidée. Selon leur situation, ce guide présente les droits et les services, aux proches des personnes en perte d'autonomie. Rendez-vous sur le site de la MSA pour découvrir « [aidant'plus](#) ».

Pour en savoir plus rendez vous sur les sites :

MSA Nord-Pas de Calais : [nord-pasdecalais.msa.fr](http://nord-pasdecalais.msa.fr) Caf du Nord : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) [Communiqué de presse](#)

## APPEL À PROJET

### Appel à projets "Femme et sport, vers un nouveau départ !"

*Publié le 04 Janvier 2022*

Intégrer l'activité physique ou sportive dans le parcours de reconstruction des femmes et des jeunes filles vulnérables.

#### Objectifs

La Fondation de France soutiendra des projets en France ayant pour objectif d'utiliser l'activité physique en articulation avec des actions relevant du développement du pouvoir d'agir à destination de femmes ou de jeunes filles présentant des signes de vulnérabilité, pour améliorer leur parcours global d'insertion.

Le projet peut inclure, outre la pratique sportive et l'accompagnement sanitaire et/ou social, des actions de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.

La Fondation de France privilégiera les projets visant à accompagner les jeunes filles et les femmes les plus en difficulté et prioritairement celles victimes de violences. Elle portera une attention particulière aux projets qui élaboreraient des solutions hybrides associant nutrition, lutte contre l'anxiété et activité physique.

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

l'identification des facteurs de vulnérabilités rencontrés par les femmes et les jeunes filles (emploi,

santé, territoire, sociabilité, situation familiale...) la capacité à démontrer en quoi/pourquoi/comment l'activité physique proposée va être un levier déterminant pour lutter contre les vulnérabilités énoncées et fait partie intégrante du parcours de reconstruction/réparation/remobilisation formalisé et co-construit entre l'équipe sociale et/ou soignante, les professionnels de l'activité physique ou sportive et la personne ; la démonstration de la pertinence de la complémentarité d'actions bien-être proposées en articulation avec les activités sportives, éléments leviers de l'accompagnement global ; la collaboration réelle et constante entre tous les acteurs des champs disciplinaires distincts mobilisés au service des personnes accompagnées ; la qualité de la démarche évaluative ; la participation des femmes et les jeunes filles à l'ensemble de la démarche dans laquelle elles ont un rôle actif.

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** avant le 23 février 2022 à 17h.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

[Appel à projets](#)

[Demande complémentaire E+](#)

[Trame du rapport d'avancement ou final](#)

## VEILLE LEGISLATIVE

### Veille au 05 janvier 2022

*Publié le 04 Janvier 2022*

Action sociale

Arrêté du 30 décembre 2021 relatif au tarif minimal mentionné au I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles et fixant son montant pour 2022

[JORF n°0304 du 31 décembre 2021](#)

Arrêté du 16 décembre 2021 relatif aux plafonds de ressources de certaines prestations familiales

[JORF n°0301 du 28 décembre 2021](#)

Arrêté du 20 décembre 2021 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L. 315-15 du code de l'action sociale et des familles

[JORF n°0301 du 28 décembre 2021](#)

Arrêté du 23 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2021 portant agrément d'une expérimentation d'actions médico-sociales en faveur de personnes en situation de précarité

[JORF n°0301 du 28 décembre 2021](#)

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DSS/SD3A/2021/260 du 22 décembre 2021 relative à la revalorisation des pensions de vieillesse, des minima sociaux et des minima de pension au 1er janvier 2022.

[BO Santé, n°2021/24 du 31 décembre 2021](#)

ASE

Arrêté du 20 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 24 août 2021 fixant le montant du financement exceptionnel de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice et pris en charge au 31 décembre 2020

[JORF n°0303 du 30 décembre 2021](#)

Communauté 360

CIRCULAIRE N° DGCS/SD3/2021/236 du 30 novembre 2021 relative à la diffusion du cahier des charges des communautés 360.

[BO Santé, n°2021/24 du 31 décembre 2021](#)

ESMS

Arrêté du 23 décembre 2021 portant modification de l'arrêté du 22 novembre 2021 relatif à l'expérimentation nationale d'un forfait santé en ESMS - nouveau modèle de financement de l'organisation de la prévention et des soins en établissement pour personnes en situation de handicap et prévoyant un appel à candidatures

[JORF n°0302 du 29 décembre 2021](#)

Arrêté du 15 décembre 2021 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

[JORF n°0299 du 24 décembre 2021](#)

Arrêté du 15 décembre 2021 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux

[JORF n°0298 du 23 décembre 2021](#)

Gériatrie

INSTRUCTION N° DGOS/R4/DGCS/3A/2021/233 du 19 novembre 2021 relative au déploiement des interventions des équipes mobiles de gériatrie hospitalières sur les lieux de vie des personnes âgées.

[BO Santé, n°2021/24 du 31 décembre 2021](#)

Décret no 2021-1856 du 28 décembre 2021 portant modification du décret no 2020-110 du 11 février 2020 relatif à l'expérimentation prévue par la loi no 2019-72 du 5 février 2019 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie

[JORF n°0302 du 29 décembre 2021](#)

## Sécurité sociale

LOI n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 (1)

[JORF n°0299 du 24 décembre 2021](#)

### COVID-19 – Crise sanitaire

Arrêté du 31 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0001 du 1 janvier 2022](#)

Décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0001 du 1 janvier 2022](#)

Arrêté du 29 décembre 2021 relatif au financement de prestations exceptionnelles pour les établissements de santé et établissements médico-sociaux liées à l'épidémie de covid-19

[JORF n°0304 du 31 décembre 2021](#)

Décret n° 2021-1892 du 29 décembre 2021 modifiant le décret n° 2020-764 du 23 juin 2020 relatif aux conditions d'ouverture et de continuité des droits à certaines prestations familiales dans le contexte de l'épidémie de covid-19

[JORF n°0303 du 30 décembre 2021](#)

Décret n° 2021-1829 du 27 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0301 du 28 décembre 2021](#)

Arrêté du 27 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0301 du 28 décembre 2021](#)

Décret n° 2021-1769 du 23 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0299 du 24 décembre 2021](#)

Arrêté du 22 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0298 du 23 décembre 2021](#)

## [ONAPE] L'accueil du jeune enfant en 2020

*Publié le 04 Janvier 2022*

L'Observatoire de la petite enfance présente dans son bilan annuel, les données statistiques et qualitatives 2020 sur l'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans. L'édition 2021 analyse les prestations et les conditions de vie des familles de jeunes enfants et notamment les données sur l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé de moins de 6 ans. En juin 2020, 43?300 enfants en situation de handicap âgés de moins de 6 ans bénéficient de l'AAEH, au sein de 41 800 familles.

[Rapport 2021](#)

Source : ONAPE, janvier 2022

---

## MOOC « Développer les usages du numérique dans le secteur médico-social »

*Publié le 04 Janvier 2022*

FormaticSanté propose un Mooc de 10 à 12 heures organisé sur six semaines sur les usages du numériques dans le secteur du médico-social.

Cette formation à distance est gratuite et s'adresse à tous les professionnels, étudiants du secteur social et médico-social.

Pour en savoir plus, un webinaire en replay est disponible [ici](#) ainsi qu'une [plaquette](#)

[Inscription en ligne](#) du 8 décembre 2021 au 2 mars 2022.

---

## [Espace éthique Île de France] Pendant la pandémie et après. Accompagner les personnes en situation de handicap

*Publié le 04 Janvier 2022*

Depuis mars 2020, l'Espace éthique Île-de-France, l'Espace national de réflexion éthique maladies neuro-dégénératives et le Département de recherche en éthique de l'Université Paris-Saclay ont mis en place un Observatoire « Covid-19, éthique et société/Situations de handicap » pour suivre l'évolution de la crise sanitaire.

L'Espace éthique a réalisé neuf fiches afin de lancer et nourrir le débat dans les lieux de soin et de l'accompagnement et inciter les professionnels et, les proches et les personnes concernées à se questionner sur leurs pratiques.

Ces [fiches repères](#) ont été réalisées en s'appuyant sur les retours d'expériences de personnes engagées.

Source : Espace éthique région Île de France, décembre 2021

---

---

## [ANSA] Télétravail et handicaps

*Publié le 04 Janvier 2022*

Avec la crise sanitaire, le télétravail s'est répandu plus largement. Ce nouveau mode de fonctionnement possède de nombreux avantages et opportunités mais posent questions sur la prise en compte des besoins des travailleurs en situation de handicap.

L'Ansa a mené l'enquête, en partenariat avec l'Agefiph, le FIPHFP et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et a produit un recueil de principes partagés. Le replay du webinaire « télétravailler en situation de handicap » du 15 décembre est disponible [ici](#).

[Rapport « Regards croisés sur le télétravail des personnes en situation de handicap »](#)

[Le guide « Télétravailler en situation de handicap »](#)

Source : [Ansa](#), décembre 2021

---

---

## [OETH] Enquête handicap au travail

*Publié le 04 Janvier 2022*

L'association OETH (Objectif d'emploi des travailleurs handicapés) et l'institut BVA mènent actuellement une enquête à destination des professionnels du social et du médico-social. L'objectif est de recueillir des données afin de réaliser des actions pour rendre ce secteur plus attractif et inclusif pour les personnes handicapées. L'enquête est ouverte jusqu'au 10 janvier. Les résultats seront présentés mardi 25 janvier 2022 à l'occasion des 30 ans de l'association OETH.

[Enquête en ligne](#)

Source : [OETH](#), 9 décembre 2021

---

## **[Unesco] Pour une inclusion dans l'éducation dès la petite enfance**

*Publié le 04 Janvier 2022*

L'inclusion doit faire partie des engagements prioritaires dès la petite enfance. Les dernières estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO montrent que le nombre d'enfants de moins de 6 ans non inscrits au pré-primaire est passé de 52,1 millions, en 2009, à 47,2 millions, en 2018.

De nombreux enfants n'ont pas accès à l'éducation. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver la situation.

[Cette publication](#) présente des données qualitatives et quantitatives. Elle propose également des actions provenant de différents pays et des résultats de recherche en faveur de l'inclusion dès la petite enfance.

Source : [UNESCO](#), 2021

---

## **Les femmes victimes de violences en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine**

*Publié le 04 Janvier 2022*

L'Observatoire régional des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine a mené une enquête sur les femmes victimes de violences en situation de handicap de janvier à septembre 2021.

Cette recherche montre l'intensité des violences subies par les femmes en situation de handicap quelque soit le milieu social. Elle soulève également la question des institutions et des professionnels souvent démunis face à certaines situations. Plusieurs expérimentations ont été menées sur le territoire de la Gironde pour accompagner les victimes et ont été présentées à l'occasion d'un [webinaire](#).

[Conclusions et préconisations de l'enquête menée de janvier à septembre 2021](#)

Source : [Nouvelle Aquitaine](#), 3 décembre 2021

---

## **[CNSA] Résidences autonomie**

*Publié le 04 Janvier 2022*

La CNSA propose une analyse des prix d'hébergement pratiqués par les résidences autonomie au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019. L'analyse porte sur environ 1 500 résidences autonomie, soit 68 % des structures existantes.

Les résultats montrent que la répartition des résidences autonomie ainsi que les prix pratiqués sont très hétérogènes en fonction des départements.

Fin 2019, le prix médian mensuel d'un studio avec kitchenette (F1) s'établit à 688 euros, le prix médian d'un studio avec cuisine isolée (F1 bis) est de 643 euros, et le prix médian d'un deux-pièces (F2) atteint 787 euros.

### [Analyse statistique](#)

Source : CNSA, novembre 2021

---

## **[CRESAM] Communications tactiles**

*Publié le 04 Janvier 2022*

Le Centre national de ressources handicaps rares – surdicécité propose un guide comprenant 9 fiches didactiques et thématiques sur les différentes modalités tactiles possibles et les principes fondamentaux de communication verbale et non verbale avec une personne double déficience sensorielle.

L'objectif du guide est de sensibiliser et permettre aux équipes de se saisir d'outils et de principes afin de permettre et d'améliorer la communication avec les personnes en situation de surdicécité.

### [Guide des communications tactiles](#)

Source : CRESAM, octobre 2021

## **AGENDA**

### **Café Rencontre des Aidants**

*Le 13 janvier 2022*

#### **Echelle : En région**

L'Association CAMELEON80 vous invite à participer à son premier Café Rencontre des Aidants le Jeudi 13 Janvier 2022 à 17 h au 5/7 rue Pierre Rollin à Amiens (80). [Invitation](#)

Pour participer inscription par mail [cameleon80.gem@outlook.fr](mailto:cameleon80.gem@outlook.fr) ou au 06.71.82.01.04.

---

---

## Webinaire "Ouvrons grand !"

*Le 27 janvier 2022*

### **Echelle : National**

Le Webinaire "Ouvrons grand !" Elargir l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes accompagnées par les établissements et services médico-sociaux en Alsace aura lieu le 27 Janvier 2022 à 17 h 30. [Programme](#)

Inscription gratuite mais indispensable au lien suivant :me

<https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com/formation/553/ouvronsgrand>

Contact :

CREAI Grand Est • 03.26.68.35.71 • [secretariat.direction@creai-grand-est.fr](mailto:secretariat.direction@creai-grand-est.fr)

---

## De la transformation de l'offre à l'évolution des pratiques

*Le 03 février 2022*

### **Echelle : National**

Le CREAI Grand Est organise le 3 Février 2022 au Domaine de l'Asnée à Villers les Nancy (54) une journée sur "De la transformation de l'offre à l'évolution des pratiques " [Programme](#)

? Inscription obligatoire en ligne : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com/>

? Contact : CREAI Grand Est • 03.26.68.35.71 • [secretariat.direction@creai-grand-est.fr](mailto:secretariat.direction@creai-grand-est.fr)

---

## Colloque enfants et justice

*Le 01 mars 2022*

### **Echelle : National**

Le colloque Enfants et justice se déroulera le 1er Mars 2022 à Rennes. [Programme](#)

Inscriptions ouverte sur le site Champ de Justice : <https://www.helloasso.com/associations/champs-de-justice/evenements/enfants-et-justice-asso-champs-de-justice-et-cnahes>

---

## Colloque « En'Vie d'autre ch'Ose ! »

Le 10 mars 2022

### Echelle : En région

Avec pour objectif de favoriser l'autodétermination des personnes en situation de vulnérabilité, le CREA I Hauts-de-France et le GREC'H s'associent pour organiser une journée d'étude le Jeudi 10 Mars 2022 : « En'Vie d'autre ch'Ose ! - Défis organisationnel et managérial » à l'Hôtel Mercure d'Arras.

Portée par la voix des personnes en situation de vulnérabilité, les évolutions réglementaires relatives à la transformation de l'offre (démarche RAPT, généralisation des CPOM, révisions des nomenclatures et des prestations, etc.) imposent un changement de paradigme quant à la place de la personne accompagnée. Dans une logique d'accès aux droits et de citoyenneté, les professionnels ont sans cesse à adapter leurs postures pour accompagner la singularité des parcours de vie.

Lors de cette journée d'étude, nous proposons d'aller à la rencontre de ce nouveau regard et de ces pratiques émergentes, les découvrir, et interroger leur transférabilité. A travers la présentation d'expériences innovantes et l'étude de nouvelles logiques d'action, nous questionnerons l'impact de ces profondes mutations sur le rôle et l'organisation du travail social.

Inscriptions auprès du CREA I Hauts-de-France : Contact : Kathy LECLAIRE Par mail :

[kleclair@creaihdf.org](mailto:kleclair@creaihdf.org)

[Programme et bulletin d'inscription](#)

---

## Séminaire de formation et de réflexion stratégique

Le 06 avril 2022

### Echelle : National

CREDAVIS, en partenariat avec le CREA I Ile de France, organise un séminaire les 6 et 7 Avril 2022 sur le Bateau SIGNAC à Paris, sur "piloter son organisation pour prendre en compte la vie amoureuse, intime et sexuelle des personnes accompagnées". [Plaquette](#)

Programme détaillé, horaires, coûts, renseignements, inscriptions sur [CRÉDAVIS.fr](https://credavis.fr) page « directions » : <https://credavis.wixsite.com/credavis/coming-soon-03>

### OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

Chaque semaine, l'intégralité des offres d'emploi est disponible sur [l'Espace Flash en cours](#), en cliquant sur « les dernières offres » (avec vos identifiants).

---

**Tarifs Offres d'emploi :**

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €*

**Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :**

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : 145 €*

*Particulier : 59 €*

*Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.*

*Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex*

*Tél : 03.20.17.03.03. /Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906*

*Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen*

*Sélection des informations : Laurence Allaëys*

*Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne*

*Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>*

*CREAI du Hauts-de-France*

*Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex*

*Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17*